

QUE DOIS JE FAIRE ?

Par **Profil supprimé** Posté le 23/10/2015 à 06h57

Bonjour, je suis mariée depuis des années à un alcoolique. J'ai deux enfants 1 de 16 ans, et l'autre de 9 ans.

J'aime mon mari mais je suis à bout de force;

Il a perdu trois fois son permis et est passé à chaque fois au tribunal. La dernière fois il a eu une annulation du permis, avec obligation de soins et hospitalisation si nécessaire. Il a joué le jeu : rdv chez l'adicoologue, SPIP. Au début tout était nickel mais les dérapages alcooliques sont arrivés et à chaque fois il passait à l'as . Sauf une fois, il a été obligé d'aller en cure deux semaines. Ce fut une défaite , un mois après il rebuvait.

Je suis en colère après lui, des fois je rêve qu'il se suicide pour qu'on retrouve une vie normale .Je sais c'est pas bien mais c'est plus fort que moi. Des fois c'est moi qui y pense , mais je tiens trop à mes enfants et à mes parents pour le faire.

Je l'aime mais il refuse de constater son problème, et je dois être patiente car il est en dépression..

Je veux qu'on m'aide car je n'en peux plus qu'il fasse venir, des fois, ses copains de beuverie et de fumeur de cannabis. Tout ça devant les enfants bien sûr . Q ue puis je faire pour que ces personnes ne viennent plus chez moi ? Peux t on le forcer à aller en cure de repos, plus longtemps cette fois?

Que dois je faire pour faire constater que mes enfants sont parfois seul pendant que lui est chez ses copains pour prendre l'air (comme il dit).J'en ai marre des insutes, des parole méchantes, des coups de colère, des gifles (quelques fois).

1 RÉPONSE

Moderateur - 20/11/2015 à 16h58

Bonjour Sandrine1976,

Il me semble qu'il faut en effet prioritairement vous protéger (les gifles sont inadmissibles) et que vous avez besoin d'aide et de conseils. Les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions (Csapa) peuvent vous recevoir gratuitement pour parler du problème de votre mari, discuter de comment rétablir des règles entre vous et les faire respecter, discuter de vos limites et les assumer. Vous trouverez les Csapa les plus proches de chez vous dans notre rubrique "Adresses utiles" (sous la carte de France dans la colonne de droite ci-contre).

On ne peut pas forcer quelqu'un à se soigner. Cependant, s'il a déjà été en cure de sevrage, même si cela n'a pas marché, il ne faut pas hésiter aussi à reprendre contact avec les professionnels qui l'ont aidé. L'arrêt définitif se construit sur le long terme, par des essais et des rechutes. L'important est de comprendre ce qui provoque la rechute pour repartir mieux armé la prochaine fois qu'on arrêtera.

Cependant la protection de vos enfants doit rester aussi une priorité. S'il les met en danger vous pouvez le signaler aux services sociaux et le faire constater par huissier (ce qui vous apporte une preuve).

Cordialement,

le modérateur.
